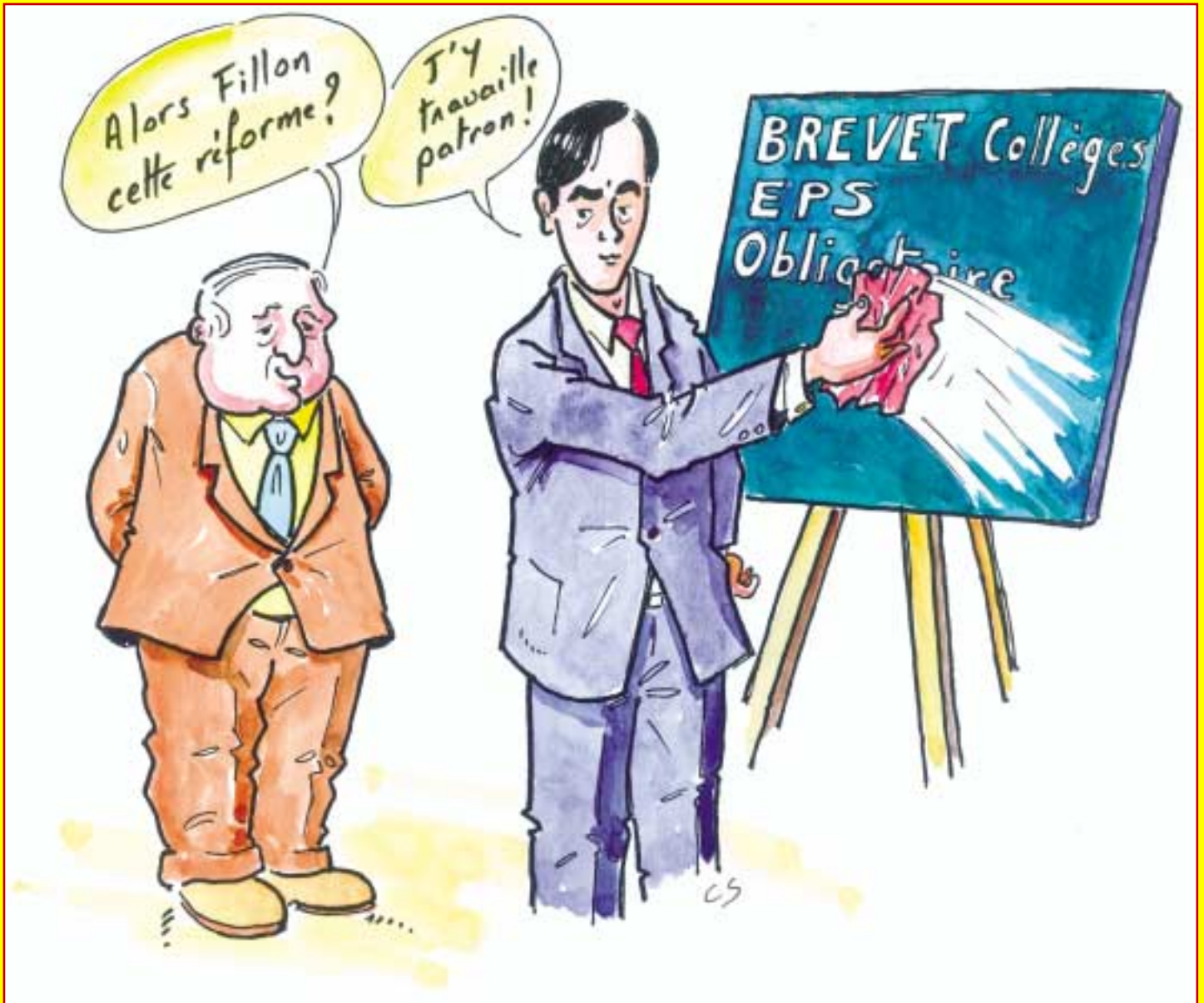


L'EPS et ses personnels mis en cause



Tous en GRÈVE
le 7 décembre

LUNDI DE PENTECOTE

Réuni "en urgence" le 22.11.04, le Comité Technique Paritaire Ministériel était invité à donner son avis sur la proposition gouvernementale de fixer – par arrêté ministériel - au Lundi 16 Mai 2005 (lundi de Pentecôte) la " journée de solidarité " pour les personnels relevant du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Dans son intervention, la délégation FSU a développé les arguments rappelant son opposition à la suppression de ce jour chômé : augmentation du temps de travail, remise en cause des 35 h, solidarité supportée quasi-exclusivement par les salariés et ne répondant pas aux besoins réels.

La totalité des représentants syndicaux a voté contre le projet d'arrêté soumis au CTPM, l'administration étant seule à l'approuver ... unanimement !

A l'occasion d'une déclaration préalable à l'examen de l'ordre du jour, la délégation FSU a dénoncé le projet de budget 2005 pour l'éducation et fait le lien avec le contenu des propositions FILLON pour la future loi d'orientation. Nous avons rappelé notre opposition à la conception gouvernementale du dialogue social où le rôle des instances paritaires est réduit à la mise en œuvre des décisions déjà prises. Et, une nouvelle fois, nous avons demandé que le CTPM puisse débattre des dossiers " remplacement " et " précarité ".

Par ailleurs, dans la suite des initiatives communes déjà prises, une déclaration a été faite - au nom de la totalité des syndicats représentés au CTPM - sur le dossier " hors classes ".

Jean FAYEMENDY

SOMMAIRE

- **Edito** p. 2
- **Lundi de Pentecôte** p. 2
- **L'EPS dans la future loi** p. 3
- **Lettre à F. Fillon** p. 4

Suite à un problème technique, un certain nombre de collègues des DOM-TOM n'auront pas reçu le bulletin n° 725.

Néanmoins, ils peuvent le lire ou le télécharger sur le site du SNEP (accès libre).

Edito

Le 7 DECEMBRE

URGENCE DE LA GREVE

La lecture des propositions ministérielles sur la réforme du système éducatif ne doit pas être ambivalente : M. Fillon prépare la lente décrépitude de l'EPS à l'école. Au-delà du sort de cette discipline, et d'autres, tout aussi mal traitées, c'est en fait l'abandon de la démocratisation du système éducatif qu'il prépare et cela au nom de la " réussite de tous ". Un comble !

C'est une école rudimentaire qu'il propose à partir d'un " socle commun " dépouillé de disciplines rendues alors accessoires. Ce qui n'ose pas être dit dans cette opération, c'est la mise en place d'un nouveau tri précoce des jeunes, tri adapté aux exigences et revendications patronales de l'heure ! Il y a, dans ce " socle commun ", une vision utilitariste généralisée qui fait de toutes les matières qui ne rentrent pas dans sa composition, une forme de luxe, d'objectifs superflus qui seront maintenus transitoirement, à titre d'enseignements sans validation pour tous et qui risquent de sombrer rapidement dans l'optionnel sinon dans le hors scolaire. Il ne s'agit plus de former tous les jeunes avec des exigences élevées pour chacun et les moyens afférents afin que tous réussissent mieux qu'aujourd'hui, mais de procéder à un recrutement élargi des futures élites en essayant de ne laisser sur le bord du chemin aucun des " talents " que les nouvelles normes de production et de direction économiques exigent ; nous sommes loin des ambitions sur la formation de l'homme et du citoyen, c'est l'objectif " travailleur " qui est ici surdimensionné.

La bataille va être rude. Une période de courte durée s'ouvre durant laquelle il nous faut l'engagement de chacun, non seulement pour dispenser toutes les explications nécessaires, mais aussi participer à toutes les mobilisations, pressions, interventions, qui nous permettront d'isoler et de repousser ces funestes idées. Jamais nous n'avons connu pareilles visions conservatrices. La voie du " dégraissage du mammouth " se présente sous une forme nouvelle. Elle contient tous les ingrédients d'un affaiblissement revendiqué du système éducatif par le gouvernement ; nous connaissons les prolongements d'une telle orientation : sa marche vers des formes de privatisation que, déjà, de nombreux lobbies surveillent avec intérêt ! Ce projet est à relier aussi aux attaques contre les mutations et les promotions organisées, dès aujourd'hui, par les circulaires ministérielles.

Le gouvernement agit vite, veut précipiter le débat public pour le confier rapidement à l'Assemblée Nationale et encourager les députés qui le soutiennent à déposer tous les amendements qui aggraveront le dispositif initial. Le temps est compté.

C'est parce que les attaques sont considérables et qu'elles frappent particulièrement le second degré, au cœur du dispositif ministériel, que les syndicats FSU du second degré ont décidé de faire du 7 décembre une journée de grève, première action qui appellera, soyons en certains, de rapides prolongements.

Le rendez-vous du 7 est un rendez-vous à ne pas manquer !
Tous en grève.



Jean LAFONTAN
Secrétaire Général
29 novembre 2004

1. Le calendrier est très serré : débat au Conseil supérieur de l'Education le 16 décembre, conseil des ministres début janvier et débat parlementaire mi-février. Première mesures rentrée 2005 !

Quelques propositions de F. Fillon significatives pour les enseignants d'EPS

Nous avons regroupé ci-après quelques-unes des propositions du Ministre*. Concernant le brevet des collèges, les informations sont tirées des " 14 propositions " rendues publiques le 19 novembre et pour le reste d'un document adressé aux organisations syndicales le 22 novembre. Elles sont significatives des attaques portées à l'EPS et à ses enseignants. Quant au sport scolaire, l'absence de toute référence à celui-ci dans les propos ministériels n'est pas faite pour nous rassurer.

Extraits des propositions Fillon	Remarques du SNEP	Propositions du SNEP
<p>Le socle des connaissances et compétences indispensables comprend :</p> <p>" - la maîtrise de la langue française ; - la connaissance des principaux éléments de mathématiques ; - une culture humaniste et scientifique permettant l'exercice de la citoyenneté ; - la pratique d'au moins une langue vivante étrangère ; - la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication. "</p>	<p>La proposition de socle est un peu différente de celle de Thélot mais reste marquée par la volonté de recentrage sur quelques disciplines et quelques objectifs. Par exemple limiter la " culture humaniste " à " l'exercice de la citoyenneté " est réducteur.</p> <p>Plus loin (brevet) on verra que l'EPS n'est pas dans la culture humaniste et donc pas dans le socle.</p> <p>L'intérêt d'une formation multidisciplinaire est volontairement écarté... et c'est particulièrement grave en terme d'égalité des élèves face à la formation et à l'accès à la culture commune.</p>	<p><i>Nous devons opposer à ce socle restreint la notion de culture commune à laquelle participent toutes les disciplines et revendiquer une formation multidisciplinaire (bulletin 723).</i></p> <p><i>Nous ne défendons pas la conception du socle des indispensables, mais si cette voie est celle retenue, nous demandons son élargissement à des disciplines comme l'EPS, les arts, la technologie, ...</i></p>
<p>Les examens</p> <p>" Le nouveau brevet sera construit sur le modèle suivant :</p> <p>- 3 épreuves écrites (...) [français ; mathématiques ; au choix : hist/géo/éducation civique ou physique/science de la vie] - une évaluation par contrôle continu [la matière non choisie à l'écrit ; LV1 ; une note de vie scolaire ; un portefeuille de matières au choix de l'élève : technologie, LV2, latin, grec, EPS, arts, musique, découverte professionnelle] "</p> <p>" Les examens (...) comporteront, à côté d'autres formes de contrôle, un nombre d'épreuves terminales limité : trois au brevet, cinq au CAP et BEP, six au baccalauréat. " (...)</p>	<p>L'EPS qui a toujours été obligatoire aux examens, devient facultative dès le brevet des collèges ! Restera-t-elle une discipline d'enseignement obligatoire ou ne risque-t-elle pas de devenir facultative, optionnelle, dès le collège ? au lycée ? Surtout qu'en sera-t-il lorsque les gestionnaires expliqueront qu'une discipline choisie par " x% " des élèves à tel examen n'a peut-être pas à être enseignée à tous !</p> <p>Au lycée, la formule est très floue (volontairement). L'EPS risque bien, comme pour le brevet des collèges, de devenir facultative en CAP, BEP et BAC !</p>	<p><i>Nous réclamons le maintien du caractère obligatoire de l'EPS aux examens et refusons toute diminution ou optionnalisation de ses horaires. Nous revendiquons au contraire l'augmentation de ceux-ci, en particulier au lycée.</i></p>
<p>Le sport scolaire</p> <p>Pas un mot !</p>	<p>Le silence sur ce sujet, qui aurait pu être cité lorsque le ministre parle de l'indispensable engagement des élèves, doit-il nous rassurer ?</p>	<p><i>Rappel de l'intérêt et du rôle du sport scolaire dans la loi.</i></p>
<p>Affectation après concours :</p> <p>" la répartition académique des postes ouverts est donnée au moment de l'inscription aux concours. Les candidats reçus choisissent leur académie d'affectation qui sera à la fois leur lieu de stage et leur lieu de début de carrière ;</p> <p>- le mouvement inter académique ne traite plus que de la mobilité des titulaires.</p> <p>(...) les nouveaux professeurs titulaires demeurent affectés, à l'issue de la seconde année d'IUFM, dans leur académie de formation (...)</p>	<p>La mise en place de ces décisions entraînerait, pour les collègues ayant dû quitter leur académie d'origine, la quasi-impossibilité d'y revenir, même à long terme, y compris pour ceux qui bénéficieront des nouvelles dispositions du mouvement 2005 (APV). Ce qui est remis en cause c'est le droit pour les enseignants du second degré à une mobilité choisie, sur l'ensemble du territoire ; c'est le mouvement national unique qui concerne simultanément titulaires et stagiaires.</p> <p>Pour les stagiaires, cela constitue un leurre car les capacités offertes dans les académies ne permettront pas à tous de rester dans l'académie souhaitée.</p>	<p><i>Tous les élèves, dans toutes les académies, doivent avoir droit à des enseignants qualifiés titulaires. D'autre part ces personnels ont droit à une mobilité maîtrisée. Seul un recrutement et un mouvement nationaux peuvent concilier ces deux nécessités.</i></p> <p><i>Ce qui nécessite des règles transparentes, un barème équitable, démocratiquement élaborés.</i></p>
<p>Le remplacement :</p> <p>" Pour assurer la qualité du service public de l'éducation, les professeurs des lycées et collèges participent à la continuité pédagogique nécessaire aux</p>	<p>La politique budgétaire porte atteinte au système de remplacement entraînant la disparition des TZR. Les MI – SE et les " permanences " qu'ils encadraient ont quasi disparu.</p>	<p><i>Dans le cadre de la continuité du service public, il faut recruter et créer plus de postes de titulaires remplaçants dans des zones géographiques réduites.</i></p>

élèves en concourant dans leur établissement au remplacement de courte durée de leurs collègues absents. Leur intervention donne lieu au paiement d'heures supplémentaires rémunérées à un taux spécifique ; le chef d'établissement ne peut toutefois imposer à un enseignant d'effectuer, en sus de ses obligations actuelles, plus de soixante douze heures supplémentaires effectives par année scolaire. "

La formation continue

" La formation continue doit avoir lieu en priorité en dehors du temps scolaire ; lorsqu'il en est ainsi et qu'elle est organisée à la demande du recteur d'académie, cette formation pourra donner lieu à un supplément de traitement ". (...)

" Tout enseignant pourra bénéficier, sur présentation d'un projet personnel de formation concourant à la qualité de son enseignement et, après accord du recteur, d'un droit individuel à la formation de vingt heures par an, capitalisables sur six ans. "

Le gouvernement entend contraindre à l'auto remplacement dans les établissements. Par le biais des 72 heures imposables annuelles, il porte atteinte à nos maxima de service, constituant une première entorse à nos statuts. Par la globalisation de ces heures, un enseignant pourra être amené à effectuer, au bon vouloir du chef d'établissement, X heures en plus... jusqu'où ?

Remise en cause du droit à la formation continue sur le temps de travail.

20 heures par an ne représentent que 3 jours de FPC. L'idée de la capitalisation pourrait être intéressante dans le cadre de formations lourdes, mais sur le temps de travail.

Remplacer, est-ce seulement accueillir les élèves ou est-ce assurer une continuité et une efficacité pédagogiques ? Les conditions d'accueil des élèves pourraient être améliorées par des dispositifs supplémentaires et par le renforcement de l'équipe éducative permettant de travailler sur l'autonomie des élèves (documentaliste, MI-SE, assistant d'éducation).

Droit réel à formation continue ancrée principalement sur le disciplinaire et sur le temps de travail.

Gestion et fonctionnement démocratique de la FPC qui partent des attentes exprimées par les collègues.

Volume annuel de 5 jours minimum, dans l'imédiat.

* Un document comportant des extraits plus larges des propositions de F. Fillon et les remarques et propositions du SNEP est disponible sur le site ou par demande au SNEP.

Le SNEP prépare actuellement une lettre au président de la République à qui il demande audience

**LE SNEP ECRIT
A F. FILLON**

Devant la gravité des attaques contre l'EPS, le SNEP a écrit au Ministre pour être reçu le plus rapidement possible. Mais dès à présent, nous appelons les collègues à interpeller tous les élus qu'ils rencontreront, aussi bien dans les conseils d'administrations que dans les différents lieux où ils peuvent les croiser, pour exiger que l'EPS reprenne toute sa place au sein du service public d'éducation nationale et leur demander de s'engager dans ce sens.

Réaffirmer la place et l'importance de l'EPS dans le système éducatif est une urgence.

Paris le 26 novembre 2004

Monsieur le Ministre,

Tant dans vos déclarations télévisuelles que dans les documents que vous nous avez transmis ensuite, la définition que vous donnez du " socle commun ", votre proposition concernant le brevet des collèges nous amènent à constater que l'éducation physique et sportive n'est plus jugée " indispensable " à l'éducation de tous les enfants.

Tout en insistant sur l'idée que les débats étaient ouverts, vous avez réaffirmé cette approche en déclarant à la délégation FSU, que vous receviez lundi 22 novembre, que vous ne voyiez pas en quoi l'éducation physique serait dans les disciplines du socle commun.

Cette déclaration constitue une véritable rupture avec la définition traditionnelle de la culture scolaire. Elle vient contredire une longue évolution de cette discipline dans le système éducatif français, sans qu'à aucun moment vous n'ayez jugé utile de rencontrer notre organisation sur un tel sujet.

Depuis Jules Ferry, celle-ci a toujours été considérée indispensable à la formation des jeunes. C'est cette conviction qui en 1981 a permis de déboucher sur l'intégration de l'éducation physique à l'Education Nationale. Ce choix, fait il y a plus d'un siècle alors que la culture physique était loin de représenter ce qu'elle est aujourd'hui dans notre société, développait alors une vision ambitieuse et moderne de la formation des jeunes, vision qui s'est imposée tout au long du XXe siècle. Elle s'est même enrichie, au cours de ce siècle, en intégrant le sport dans ses contenus. La place de l'EPS au sein de l'école fait aujourd'hui l'unanimité dans la société. Il n'est pas possible de se résoudre au coup d'arrêt que vos propositions laissent présumer.

Celles-ci sont annoncées, par ailleurs, en 2004, " année européenne de l'éducation par le sport et l'éducation physique ", à la veille de l'année 2005, déclarée par l'assemblée générale de l'ONU " année internationale du sport et de l'éducation physique ". Cela intervient au moment où notre pays se mobilise pour " Paris 2012 " et alors que toutes les études montrent l'intérêt de l'EPS et des activités physiques pour le développement de la santé et de la citoyenneté des jeunes.

Sachez que l'émoi est profond parmi les enseignants d'EPS et les élèves, qu'il gagne le monde étudiant, et s'étend au monde sportif qui ne comprend pas. Dans ces conditions, vous ne pouvez plus repousser une nouvelle fois un rendez-vous avec notre organisation. La situation que vous avez créée est telle que le SNEP est aujourd'hui en droit d'obtenir des éclaircissements sur la politique que vous comptez mener dans le domaine de l'éducation physique et sportive et du sport scolaire, et de vous faire connaître de vive voix ses propositions.

Nous demandons une rencontre avant le prochain Conseil Supérieur de l'Education du 16 décembre au cours duquel vous devez présenter votre projet de loi.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de nos sentiments respectueux

Jean LAFONTAN, Secrétaire général